



COMMISSION EUROPÉENNE

DG Emploi, affaires sociales et inclusion

Législation sociale et de l'emploi, dialogue social

Dialogue social, relations industrielles

Bruxelles, le 5 décembre 2012

COMITE DE DIALOGUE SECTORIEL

«CHEMINS DE FER»

Compte rendu succinct de la réunion plénière

du 19 juin 2012

La réunion est présidée par le président du comité, M. Müller (employeurs). L'ordre du jour est adopté.

(1) Informations communiquées par l'Agence ferroviaire européenne (ERA)

M. Pichant et M. Mette, de l'ERA, présentent le programme de travail et d'activités de l'Agence pour 2013 concernant le personnel des chemins de fer (voir les présentations de diapositives). Une session de questions et réponses aborde, entre autres, les questions suivantes: la reconnaissance et l'accréditation des médecins et des psychologues, la périodicité des examens psychologiques sur le plan professionnel, la consultation des partenaires sociaux sur les registres d'immatriculation des véhicules et les cartes à puce, la participation des partenaires sociaux aux travaux sur une approche harmonisée en ce qui concerne les chapitres 4.6 et 4.7 des spécifications techniques d'interopérabilité. Les représentants de l'Agence ont estimé qu'il serait bon que les partenaires sociaux fournissent une interprétation commune concernant les examens psychologiques sur le plan professionnel (annexe de leur accord et partie de la directive 2007/59/CE sur les conducteurs de train).

(2) Résultat du projet sur les femmes dans le secteur ferroviaire (WIR)

Mme Heckl, de KMU Forschung Austria, présente les résultats et les conclusions de l'étude (voir la présentation sur diapositives). L'une des principales conclusions est la nécessité que l'encadrement intermédiaire mette en œuvre la politique de cette société en ce qui concerne les femmes (élément descendant). En vue d'accroître la prise de conscience à ce sujet, l'ETF propose d'envisager un European Women Railway Award (prix ferroviaire européen de la femme), à l'instar des European Railway Awards (prix ferroviaires européens) techniques et politiques organisés conjointement par la CER et l'UNIFE. La possibilité d'entreprendre une analyse annuelle des chiffres clés au niveau européen est également examinée. Conclusion : les partenaires sociaux de ce secteur sont disposés à continuer à se pencher sur cette question dans le cadre du dialogue social.

(3) Informations communiquées par la DG Mobilité et transport (DG MOVE)

Les fonctionnaires des unités «Espace ferroviaire européen unique» et «Questions juridiques» de la DG MOVE donnent aux participants des informations sur un certain nombre de questions.

En premier lieu, M. Rousseaux annonce que l'Agence examine actuellement la mise en œuvre de la directive sur les conducteurs de trains; son analyse pourrait servir de base au rapport de l'Agence qui devrait être prêt en 2013. Il présente également les grandes lignes de la communication de la Commission attendue pour septembre ou octobre, relative à la certification des autres membres d'équipage. Étant donné qu'un nombre limité de personnes changent d'entreprise chaque année (entre 1000 et 2000), la mise en place d'un système de certification n'est pas jugée appropriée. Cependant, la Commission proposera un système d'attestation des cours de formation suivis. Cette approche est décevante pour les représentants des travailleurs; l'absence de certification conduira à une déqualification sur les marchés libéralisés. Les idées de la Commission sont perçues comme un défi administratif pour les entreprises/pays de petite taille (LU). La CER estime que la situation varie tellement d'une entreprise à l'autre qu'une attestation fournie par l'entreprise est effectivement l'option privilégiée. M. Rousseaux invite les partenaires sociaux à une prochaine réunion de travail ad hoc pour clarifier les choses¹.

En deuxième lieu, M. Troche donne également des informations sur les travaux de la Commission concernant la production SWL (transport par wagon isolé) qui représente entre 35 et 40 % du marché du fret ferroviaire. Il évoque le rôle du SWL dans les corridors de fret ferroviaire et le quatrième paquet ferroviaire prévu; il mentionne également le fait que le SWL est désormais une priorité du programme Marco Polo² et que la Commission mène une étude sur les enjeux, les perspectives et la politique du trafic SWL en Europe. L'ETF exprime son immense intérêt pour ces travaux, au vu de l'importance des activités SWL pour l'emploi dans ce secteur.

En troisième lieu, Mme Prout, cheffe d'unité, fait le point sur les travaux préparatoires liés au quatrième paquet ferroviaire. Elle présente les différentes options actuellement envisagées par les travaux de l'analyse d'impact et invite les partenaires sociaux à donner leur avis à ce sujet. Mme Trier (ETF) informe les participants à la réunion que son organisation a répondu à la partie concernant spécifiquement les syndicats du questionnaire complet adressé aux parties prenantes. Cette organisation européenne des travailleurs n'a pas répondu au questionnaire général parce que celui-ci est jugé trop tendancieux (credo pour la poursuite de la libéralisation). L'ETF présente les principaux éléments de sa réponse de dix pages (voir celle-ci). Les délégués de l'ETF de la France, de la Belgique et du Royaume-Uni critiquent aussi les orientations déjà données dans le Livre blanc sur les transports, les conséquences négatives de la séparation/fragmentation, le manque de réinvestissement dans les infrastructures, et le prix élevé des procédures d'appels d'offres. Mme Prout déclare que la Commission et les consultants étudieront soigneusement les contributions de l'ETF et assureront une approche équilibrée. Au cours de la réunion, les représentants des employeurs n'ont pas participé à cette discussion.

¹ Cette réunion a eu lieu le 10 juillet 2012.

² http://ec.europa.eu/transport/marcopolo/getting-funds/call-for-proposals/2012/index_en.htm

(4) Informations communiquées par la DG Emploi, affaires sociales et inclusion (DG EMPL)

Mme Durst (DG EMPL) annonce aux partenaires sociaux que le projet de rapport de la Commission concernant la mise en œuvre de la directive 2005/47/CE sur certains aspects des conditions d'utilisation des travailleurs mobiles effectuant des services d'interopérabilité transfrontalière dans le secteur ferroviaire leur a été envoyé pour consultation hier. La CER regrette que la Commission n'envisage pas de proposer des modifications de la directive, notamment de la clause 4 de l'accord. L'ETF n'est pas d'accord avec l'évaluation du projet de rapport faite par les employeurs. Les partenaires sociaux enverront leurs contributions par écrit.

(5) Proposition de la CER concernant un projet commun sur la protection du personnel

Au nom de la CER, Mme Grau (SNCF) présente les objectifs et les résultats attendus d'un nouveau projet commun CER-ETF sur la protection du personnel en cas de changement d'opérateur ferroviaire (voir la présentation de diapositives). Les représentants des travailleurs estiment préférable de ne pas lier ce projet au quatrième paquet ferroviaire prévu pour bientôt. Deux moments sont déterminants pour la protection du personnel: lorsque l'autorité compétente prend la décision d'octroyer un service et qu'il y a changement d'opérateur ferroviaire, et lorsqu'elle établit et publie le cahier des charges.

(6) Rapport à mi-parcours sur la mise en œuvre du programme de travail 2011-2012

M. Preumont (CER) présente les diapositives préparées par M. Olofsson sur les travaux réalisés à ce jour par le groupe de travail I. Mme Streichert (DB) présente les travaux du groupe de travail II. Leurs présentations de diapositives respectives seront disponibles après la réunion.

(7) Divers

Mme DURST annonce aux participants que la DG MOVE fera le point sur la révision du plan d'action pour la mobilité urbaine lors de la réunion du groupe de travail sur les transports publics urbains, qui se tiendra le 26 septembre 2012.

Mme Streichert annonce que ce sera sa dernière réunion avant son congé de maternité. M. Müller et Mme Trier la remercient chaleureusement pour sa précieuse contribution au dialogue social européen au cours de ces dernières années.

* * *

Participants 19.6.2012

<p>Employers (10 ♂, 7 ♀)</p> <p>CER Mr Bollendorff (LU) Mr Gérard (LU) Ms Grau (FR) Mr Inglese (IT) Mr Martin (CER) Mr Olofsson (SE) Mr Preumont (CER) Ms Rango (IT) Ms Reinhardt (DE) Ms Roeva (BG) Mr Rohmann (DE) Mr Schnieders (DE) Ms Streichert (DE) Ms Vassileva (BG) Mr Vermeulen (BE) Mr Wheale (UK)</p> <p>EIM Ms Malheiro (EIM)</p>	<p>Workers (19 ♂, 9 ♀)</p> <p>ETF Mr Africano (BE) Mr Aguado Olmedo (ES) Mr Albertazzi (ETF) Mr Aufrère (FR) Mr Beaumont (FR) Mr Dalne (BE) Mr Fällman (SE) Mr Gamez Ramirez (ES) Mr Georgiev (BG) Mr Gobé (FR) Mr Greivelding (LU) Mr Hasle (DK) Ms Komiljovics (HU) Ms Marzola (IT) Ms Mathe (HU) Ms Mindum (HR, observer) Mr Nekola (CZ) Mr Owen (UK) Mr Piteljon (BE) Ms Reiss (AT) Mr Rüter (DE) Ms Sourkova (CZ) Ms Trier (ETF) Mr Trofaier (AT) Ms Urbancova (CZ) Mr Verleysen (BE) Mr Waccin (FR) Ms Zlatkova (BG)</p>
<p>European Commission</p> <p>Mr Coppens (DG MOVE/B.2) Ms Durst (DG EMPL/B.1) Mr Liégeois (DG MOVE/A.5) Mr Pedret Cuscó (DG MOVE/B) Ms Prout (DG MOVE/B.2) Mr Rousseaux (DG MOVE/B.2) Mr Scherp (DG MOVE/A.5) Mr Troche (DG MOVE/B.2)</p>	
<p>Others</p> <p>Ms Heckl (KMU Forschung Austria) Mr Mette (European Railway Agency) Mr Pichant (European Railway Agency)</p>	